

**Discours de M. Guan Jian, Chargé d’Affaires a. i.
de l’Ambassade de Chine en France
au Colloque « Protection de l’environnement en Chine :
entre défi et opportunité »**

(7 octobre 2015)

Mesdames et Messieurs,

C’est un plaisir pour moi de participer à ce colloque.

La protection de l’environnement est une notion plutôt nouvelle pour les Chinois. La Chine est traditionnellement un pays agricole. Peuplé de 1,3 milliards d’habitants, c’est-à-dire presque un quart de la population mondiale, elle ne possède que 0,7% des terres arables du monde. Arriver à nourrir cette population était pendant longtemps notre première préoccupation.

Il y a une trentaine d’années, le gouvernement chinois a lancé une « expérimentation sociale » qui est peut-être la plus spectaculaire dans le monde, à savoir la réforme économique et l’ouverture du pays vers l’extérieur. Grâce à cette politique, nous avons accompli l’impossible : réaliser la modernisation de la nation en quelques décennies alors que d’autres pays ont mis deux cents ans à l’accomplir; permettre à 1,3 milliards d’habitants de manger à leur faim et à plus de 600 millions de personnes de sortir de la pauvreté ; réaliser une croissance à deux chiffres pendant plus de 30 ans, tirant vers le haut la prospérité mondiale. La Chine est devenue la deuxième économie, la première puissance commerciale et le troisième investisseur du monde.

Mais le succès a aussi un coût : le grand bond vers la modernité d’un quart de la population mondiale ne peut être sans conséquence sur la nature. La Chine a commencé à connaître les problèmes que les pays industrialisés avaient déjà connus dans le passé : pollution de l’eau, dégradation du sol, smog... Et elle est devenue, il y a quelques années, le premier émetteur de gaz à effet de serre du monde.

Il faut néanmoins constater que les émissions par tête d’habitant de la Chine représentent moins de la moitié de celles des Etats-Unis. Nous

savons parfaitement que tous les Chinois ne peuvent pas avoir « une vie à l'américaine ». Notre planète ne le permettra pas. Mais il y a encore en Chine 70 millions de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. Les familles vivant au sud du fleuve Yangtsé ne sont pas équipées de chauffage, alors que dans ces régions, la température peut descendre à -10°C en hivers. Les habitants de plusieurs grandes villes comme Beijing et Shanghai n'ont pas le droit d'acheter une voiture comme ils veulent, ils doivent passer par un tirage au sort pour obtenir une plaque d'immatriculation.

Je ne fais pas ici une plaidoirie pour essayer de défendre ou de justifier la Chine. D'ailleurs je n'oserai pas le faire devant tant d'avocats et de juristes de haut niveau. Je vous dis simplement la vérité : la protection de l'environnement est de plus en plus un impératif pour la Chine. Dans le même temps, nous faisons toujours face à une tâche de développement ardue.

Alors que faire ? Nous avons compris que la seule réponse à cette question est d'opter pour un nouveau modèle de développement, plus économe en ressources et plus respectueux de l'environnement. Nous croyons qu'il est possible de concilier l'économie et l'écologie. Et nous n'avons cessé de travailler dans ce sens. Selon les statistiques de la Banque mondiale, entre 1990 et 2010, 58% des économies d'énergies du monde ont été réalisées en Chine.

Ces dernières années, face à l'urgence du problème et à l'attente de la population, le gouvernement chinois a intensifié considérablement ses efforts pour la protection de l'environnement. En 2012, le 18^e Congrès du Parti communiste chinois a décidé de faire de « l'édification d'une civilisation écologique » une stratégie nationale. En 2014, l'Assemblée populaire nationale de Chine a adopté la révision de la Loi sur la protection de l'environnement. Cette nouvelle loi, la plus stricte de l'histoire, permet de fixer « une ligne rouge écologique ». Elle préserve les zones protégées de toute installation industrielle, oblige les entreprises à fournir des chiffres d'émissions en temps réels et renforce les moyens de sanctions contre les industries polluantes.

Les premiers résultats sont encourageants : en 2014, les émissions de CO₂ par unité de PIB en Chine ont baissé de 33,8%, soit près de 3,5 milliards de tonnes d'émissions de CO₂ en moins. Dans le premier semestre de cette année, la densité des particules fines PM_{2,5} a baissé de 17,1% dans les 74 grandes villes chinoises, et de 22% à Beijing, à Tianjin et dans la province du Hebei. En 2014, 42% de la nouvelle puissance

hydraulique, éolienne et photovoltaïque du monde provenait de la Chine.

Il est important de constater que toutes ces mesures ont été prises dans un contexte de morosité de la conjoncture économique mondiale et de ralentissement de la croissance chinoise. Cela montre la détermination du gouvernement chinois à s'orienter vers une croissance nouvelle, qui soit plus efficiente, plus inclusive et plus durable, et tirée davantage par l'innovation et la consommation domestique.

La transition vers cette nouvelle croissance est un défi pour la Chine. Elle offre en même temps d'importantes opportunités à la coopération sino-française. Les besoins sur le marché chinois sont énormes pour tout ce qui touche à l'efficacité énergétique, à la réduction des émissions polluantes et au développement durable. Le développement rapide de Suez Environnement en Chine durant ces dernières années en est une bonne illustration. Je sais que dans de nombreux domaines, tels que l'énergie nucléaire, la voiture électrique, la gestion de l'eau et des déchets en milieu urbain, le bâtiment vert, les entreprises françaises possèdent des produits de qualité, des technologies performantes et un riche savoir-faire. Elles sont toutes bienvenues en Chine.

J'invite aussi les avocats et les juristes français à utiliser leur expertise pour non seulement rendre service à nos entreprises, mais aussi contribuer au développement du système de droit environnemental en Chine. Je suis certain que dans ce domaine, nous avons beaucoup à apprendre auprès de la France qui avait géré dans le passé les problèmes que la Chine connaît aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs,

La protection de l'environnement est un enjeu planétaire. Elle exige des efforts communs de tous les pays du monde. De ce point de vue, la prochaine Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui aura bientôt lieu à Paris sera d'une importance majeure.

La Chine a apporté son soutien à la présidence française. Le 30 juin dernier, lors de la visite du Premier Ministre Li Keqiang en France, la Chine a annoncé sa contribution nationale pour la COP21, entraînant d'autres pays à suivre son pas. Dans le même sens, il y a deux semaines, durant sa visite aux Etats-Unis, le Président Xi Jinping a publié avec le Président Obama une déclaration commune sur le climat, dans laquelle la Chine s'est engagée à lancer un marché carbone à l'échelle nationale et à créer un fonds de 20 milliards de yuan pour aider les autres pays en

développement à lutter contre le changement climatique.

Ce sont tant de messages forts qui contribuent à mobiliser tous les acteurs vers un succès de la Conférence de Paris. Mais l'expérience malheureuse de Copenhague nous montre que trois conditions sont indispensables pour la réussite de cette Conférence : d'abord, le respect du principe des responsabilités communes mais différenciées ; deuxièmement, la capacité de chaque pays à fixer des objectifs ambitieux et à mener des actions fortes ; et troisièmement, la volonté et la capacité des différents pays du monde à se comprendre l'un l'autre et à trouver un terrain d'entente par delà leurs divergences.

La Chine est prête à poursuivre ses efforts avec les autres pays du monde pour relever ensemble ce défi planétaire. Pour terminer, je voudrais citer une phrase du Président Xi Jinping, « protéger l'environnement, ce n'est pas ce que les autres nous demandent de faire, c'est ce que nous voulons faire nous-mêmes ».

Je vous remercie.